

Cabinet Yves BEGON

Membre de la Compagnie Régionale de LYON -RIOM

26 avenue de Verdun
42000 SAINT ETIENNE
Tel : 04 77 92 05 30

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31.12.2021

**ASSOCIATION LIGERIEENNE DE MUSIQUES
ACTUELLES
20 Boulevard Thiers
42000 SAINT-ETIENNE**

Cabinet Yves BEGON

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de LYON - RIOM

26 avenue de Verdun
42000 SAINT ETIENNE
Tel : 04 77 92 05 30
Fax : 04 77 74 22 93
y.begon@aaci-conseils.fr

Association ligérienne de musiques actuelles
20 Boulevard Thiers
42000 - SAINT ETIENNE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux Adhérents

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association Association ligérienne de musiques actuelles relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code déontologique de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les

entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions de l'article L.823-9 et 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Des subventions et concours publics ont été accordées pour 1 075 643 €. Je me suis assuré, par tests, qu'elles étaient utilisées conformément à leur objet. L'analyse de ces appréciations n'appelle pas de remarques particulières.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion, exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

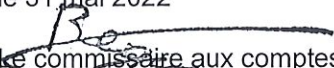
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : En outre

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A SAINT ETIENNE

le 31 mai 2022


le commissaire aux comptes

YVES BEGON

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	16 309	13 109	3 200	3 467	267	7.69
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	713 880	629 170	84 710	85 650	939	1.10
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés	23 000	12 000	11 000	11 000		
	Prêts						
	Autres	368		368	368		
	Total I	753 557	654 278	99 278	100 484	1 206	1.20
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	4 606		4 606	3 941	665	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	13 839	1 667	12 172	13 191	1 019	7.73
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	95 021		95 021	173 505	78 484	45.23
	Valeurs mobilières de placement	304 936		304 936	287 933	17 004	5.91
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	438 089		438 089	200 890	237 199	118.07
	Charges constatées d'avance (2)	25 798		25 798	42 556	16 758	39.38
	Total II	882 288	1 667	880 621	722 015	158 606	21.97
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 635 844	655 945	979 899	822 499	157 400	19.14

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2021	12	Exercice N-1 31/12/2020	12	Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves pour projet de l'entité	142 209		99 746		42 462	42.57
	Autres						
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	32 600		42 462		9 863	23.23
	Situation nette (sous total)	174 808		142 209		32 600	22.92
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement	236 178		221 327		14 852	6.71
	Provisions réglementées						
	Total I	410 987		363 536		47 451	13.05
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés	100 000		60 000		40 000	66.67
	Total II	100 000		60 000		40 000	66.67
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	49 296		37 392		11 904	31.84
	Total III	49 296		37 392		11 904	31.84
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	172 972		114 858		58 114	50.60
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	139 121		130 822		8 299	6.34
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	76 623		59 308		17 315	29.20
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance	30 900		56 583		25 683	45.39
	Total IV	419 617		361 572		58 045	16.05
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	979 899		822 499		157 400	19.14

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

388 716 304 988

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations		375		717	342	47.67
Ventes de biens et services						
Ventes de biens		62 036		89 548	27 512	30.72
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service		166 085		192 462	26 377	13.70
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation		1 075 643		965 812	109 830	11.37
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières		15 000		15 000		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		1 130		1 163	33	2.84
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits		286		870	584	67.11
Total I		1 320 554		1 265 571	54 983	4.34
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises		23 172		26 563	3 392	12.77
Variation de stock		665		6 326	6 991	110.51
Autres achats et charges externes		494 633		415 727	78 906	18.98
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés		12 948		11 609	1 339	11.54
Salaires et traitements		562 505		544 920	17 585	3.23
Charges sociales		135 722		76 719	59 003	76.91
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		23 473		41 205	17 732	43.03
Dotations aux provisions		12 737		37 392	24 655	65.94
Reports en fonds dédiés		40 000		60 000	20 000	33.33
Autres charges		10 954		22 231	11 277	50.73
Total II		1 315 478		1 242 692	72 786	5.86
1 - Résultat d'exploitation (I-II)		5 076		22 879	17 803	77.81

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés		167	1 552		1 385	89.26
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III		167	1 552		1 385	89.26
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées		19			19	
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV		19			19	
2. Résultat financier (III-IV)		148	1 552		1 404	90.46
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		5 224	24 431		19 207	78.62
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion		10 022			10 022	
Sur opérations en capital		18 231	18 032		200	1.11
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V		28 253	18 032		10 221	56.69
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion		878			878	
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI		878			878	
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		27 375	18 032		9 344	51.82
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)		1 348 974	1 285 155		63 819	4.97
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		1 316 374	1 242 692		73 682	5.93
5. EXCEDENT OU DEFICIT		32 600	42 462		9 863	23.23

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

L'association a pour but principal d'inscrire et de rendre accessible l'ensemble des pratiques issues du champs des musiques actuelles sur le bassin stéphanois, en prenant en compte le contexte artistique, culturel, social, urbain et économique.

L'objet de l'association a pour cadre le service délégué par la Ville de Saint-Etienne tel que décrit à l'article 1 de la convention de délégation de service public pour l'exploitation de la salle de musiques actuelles signée le 31 octobre 2018.

L'objet peut également être développé à l'extérieur de cet équipement.

Dans tous les cas, l'objet de l'association est développé par un personnel salarié placé sous l'autorité d'un directeur également salarié. Ce directeur agit dans le cadre des orientations définies par le Conseil d'Administration de l'association. L'association s'assure de toute licence ou autorisation nécessaire à la réalisation de son objet.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT SIGNIFICATIF

Après un dernier trimestre 2020 placé sous le signe d'une interdiction des concerts et suite aux annonces d'une possible réouverture des lieux culturels au 15/12/2020, nous avons travaillé sur une reprise de la programmation pour la mi-janvier 2021.

Encore une fois, il en fut autrement. Devant la flambée des cas de Covid après les fêtes de fin d'année, la diffusion de concerts et l'activité de bar ont continué à être proscrites jusqu'au 19 mai (reprise des concerts assis en jauge limitée).

Ce début d'année a aussi été marqué par la démission du directeur Thierry Pilat, suivie par celle de Sophie-Bulle Texier de ses fonctions de Présidente. La direction par interim a été assurée par le bureau du départ effectif de Thierry Pilat jusqu'à l'arrivée d'une nouvelle direction, en la personne de Ludivine Ducrot, au 1er septembre (soit 5 mois d'interim).

Devant l'impossibilité d'accueillir du public, nous avons maintenu un maximum de concerts pour les capter et les diffuser sur les plateformes, pour que les artistes puissent continuer à jouer et que nous maintenions le lien avec notre public.

Une série de 10 livestreams a pu recevoir un financement du Centre National de la Musique au titre du programme Diffusion Alternative.

Les premiers concerts ont eu lieu au fil dans le cadre de diffusions augmentées, avec une mise en scène/scénographie particulière, étoffée par des interviews, des tables rondes. Le procédé de diffusion alternative s'est peu à peu affiné et les 3 concerts suivants ont eu lieu hors les murs (Serre des Beaux-Arts, Conservatoire, divers lieux de nuit stéphanois et CDR à Feurs pour l'événement électro Ultranuit). Enfin, à l'approche de l'été, 3 événements insolites ont eu lieu en extérieur dans des lieux patrimoniaux pour la poursuite de la Tournée des Toits (toit du fil, Hôtel de Ville, Gouffre d'Enfer).

Durant ce même semestre, l'action culturelle s'est poursuivie et densifiée, hors les murs également.

L'activité studios et résidence a, quant à elle, été à l'arrêt du fait des restrictions, avec une reprise au mois de mai.

Cette période particulière a aussi été marquée par l'occupation du fil 24h/24 par les

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

intermittents et précaires durant les mois de mars et avril.

Grâce à la levée progressive des mesures sanitaires, nous avons pu maintenir deux concerts accueillis dans le cadre de mises à disposition (Festival des 7 Collines et Arcomik) au mois de juin et organiser 2 afterworks avant la fermeture estivale.

La reprise s'est réellement opérée sur l'automne, avec des concerts debout à nouveau autorisés et une levée des jauges, malgré la persistance de mesures sanitaires liées à l'accueil des publics : masque obligatoire, pass sanitaire qui deviendra pass vaccinal. Durant ce dernier trimestre, nous avons pu retrouver une partie de notre public, accueillir 32 événements et 13 800 spectateurs.

La pandémie nous a rattrapés au mois de décembre, où, du fait de cas de Covid constatés dans les équipes artistiques ou les nôtres, nous avons dû annuler 3 concerts.

L'automne aura aussi vu la reprise des activités d'accompagnement et d'action culturelle dans nos murs.

L'année s'est soldée par une nouvelle interdiction de la diffusion et du bar, la mise en place du pass vaccinal, ainsi qu'un nouveau retour des équipes au télétravail.

EVOLUTION DU BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION

2018 : 1,9M€

2019 : 1,65M€

2020 : 1,2M€

2021 : 1,3M€

CHIFFRES CLES DIFFUSION

2019 : 123 levers de rideau

2020 : 41 levers de rideau

2021 : 41 levers de rideau

CA Billetterie

CR 2019 : 223 800€

CR 2020 : 118 200€ (BP 20 = 420 000€)

CR 2021 : 62 900€

Soit une perte de 55 300€ par rapport à une année 2020, elle-même déjà fortement impactée par la crise Covid-19.

CA Bar

CR 2019 : 175 300€

CR 2020 : 92 000€ (BP 20 = 208 000€)

CR 2021: 64 000€

Encore une baisse de 28 000€ par rapport à 2020

Achats de spectacles

2018 : 295 000€

2019 : 200 000€

2020 : 88 000€

2021 : 94 000€

Hausse relative de 6 000€ par rapport à 2020, du fait du maintien d'un certain nombre

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

de spectacles dans le cadre de la diffusion alternative.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 309		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	543 324		2 654
Installations générales agencements aménagements divers	45 103		
Matériel de transport			17 149
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	103 186		2 463
TOTAL	691 613		22 267
Autres titres immobilisés	23 000		
Prêts, autres immobilisations financières	368		
TOTAL	23 368		
TOTAL GENERAL	731 290		22 267

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			16 309	16 309
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			545 979	545 979
Installations générales agencements aménagements divers			45 103	45 103
Matériel de transport			17 149	17 149
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			105 649	105 649
TOTAL			713 880	713 880
Autres titres immobilisés			23 000	23 000
Prêts, autres immobilisations financières			368	368
TOTAL			23 368	23 368
TOTAL GENERAL			753 557	753 557

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	12 842	267		13 109
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	462 302	20 779		483 082
Installations générales agencements aménagements divers	45 103			45 103
Matériel de transport		70		70
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	98 558	2 356		100 915
TOTAL	605 963	23 206		629 170
TOTAL GENERAL	618 806	23 473		642 278

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	267				
Instal.techniques matériel outillage indus.	20 779				
Matériel de transport	70				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 356				
TOTAL	23 206				
TOTAL GENERAL	23 473				

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves	99 746	42 462		0-	142 209
Excédent ou déficit de l'exercice	42 462	42 462-	32 600		32 600
Situation nette	142 209		32 600	0	174 808
Subventions d'investissement	221 327		33 083	18 231	236 178
TOTAL I	363 536		65 683	18 231	410 987

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	AL'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	60 000	40 000				100 000	60 000
REPORT ACTIVITES	60 000	40 000				100 000	60 000
TOTAL	60 000	40 000				100 000	60 000

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	37 392	11 904			49 296
TOTAL	37 392	11 904			49 296

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur autres immobilisations financières	12 000				12 000
Sur comptes clients	833	833			1 667
TOTAL	12 833	833			13 667
TOTAL GENERAL	50 225	12 737			62 963
Dont dotations et reprises d'exploitation		12 737			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	368		368
Autres créances clients	13 839	13 839	
Taxe sur la valeur ajoutée	25 581	25 581	
Débiteurs divers	69 440	69 440	
Charges constatées d'avance	25 798	25 798	
TOTAL	135 025	134 657	368

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	172 972	172 972		
Personnel et comptes rattachés	52 040	52 040		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	77 722	77 722		
Taxe sur la valeur ajoutée	3 657	3 657		
Autres impôts taxes et assimilés	5 703	5 703		
Autres dettes	76 623	76 623		
Produits constatés d'avance	30 900	30 900		
TOTAL	419 617	419 617		

Fonds commercial

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Licence IV	3 200			3 200	
Total	3 200			3 200	

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	62 463
Total	62 463

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	114 291
Dettes fiscales et sociales	61 740
Total	176 031

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	25 798
Total	25 798
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	30 900
Total	30 900

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Détail des produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
FORMATION ACCOMPAGNEMENT	1 400		
SUBVENTION SACEM	10 000		
INOUE DISTRIBUTION	19 500		
Total	30 900		

Subventions d'équipement

L'association a perçu :

- une subvention d'équipement de 14 000 € de la Région
- une subvention d'équipement de 19 083 € du CNV

Le montant total des subventions d'investissement comptabilisées et encaissées sur la période 2019-2021 s'élève à 286 326 €.

Le montant total des investissements imputables sur ces subventions comptabilisées en 2019-2021 s'élève à 104 042 €.

La mise en service des immobilisations acquises pendant l'année N est le 01/01/N.
L'amortissement des subventions d'équipement suit le même régime.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Rémunérations allouées aux membres	Montant
des organes de direction ou de gérance	7 398
Total	7 398

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Avals et cautions	20 000
Total (I)	20 000

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Caution accordée par la Crédit Coopératif conformément à la convention de délégation de service public signée avec la ville de Saint-Etienne	20 000
Total	20 000

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Une provision pour charge a été comptabilisée au titre de cet exercice pour un montant de 11 904 €.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
Ensemble du personnel - Total provision		49 296
Engagement total		49 296

Hypothèses de calculs retenues

Taux d'actualisation : 0.98%
Taux de progression des salaires : 1.50 %
Taux de rotation du personnel : 1 %
Age de départ en retraite : 65 ans
Taux de charges patronales : 52 %
Convention collective appliquée : entreprises artistiques et culturelles

ASSOCIATION LIG. DE MUSIQUES ACTUELLES - FIL
42000 SAINT ETIENNE

[illegible]

Cabinet Yves BEGON

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de 45 - LYON

26 avenue de Verdun
42000 SAINT ETIENNE
y.begon@aaci-conseils.fr

Association ligérienne de musiques actuelles
20 Boulevard Thiers
42000 - SAINT ETIENNE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Aux adhérents

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R.612-7 du Code de commerce, j'ai été avisé des conventions suivantes, prévues à l'article L. 612-5 du Code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Dépenses restant à la charge de LA LIMACE (suite à l'annulation d'une soirée organisée)

Avec l'association 1001 BASS

Personne concernée : OUDIN Simon -Administrateur

Nature et objet : LA LIMACE a supporté des frais d'annulation d'une soirée organisée en partenariat avec 1001 BASS le 11/12/2021

Modalités : Le montant des frais d'annulation s'est élevé à 12 909.69 €.

Montants affectant le résultat : Le montant des charges de l'exercice est de 12 909.69 €.

Prestation de vidéo

Avec la société CHATEAU DU ROZIER

Personne concernée : TERRADE Clément – Co-président à compter de février 2021 puis président en novembre 2021, Administrateur

Nature et objet : LA LIMACE a facturé à CHATEAU DU ROZIER des prestations de vidéo.

Modalités : Le montant des frais s'élève à 535 €.

Montants affectant le résultat : Le montant des produits de l'exercice est de 535 €.

Sous-traitance et frais de déplacement

Avec la société CHATEAU DU ROZIER

Personne concernée : TERRADE Clément - Co-Président à compter de février 2021 puis Président en novembre 2021,, Administrateur

Nature et objet : La société CHATEAU DU ROZIER a facturé à la LIMACE des frais de déplacements pour Clément TERRADE ainsi que des frais de résidence.

Modalités : Les charges de frais de déplacement s'élèvent à 1 133.39 € et les frais de résidence s'élèvent à 1 000 €.

Montants affectant le résultat : Le montant total des charges de l'exercice est de 2 133.39 €

Frais de coproduction et de repas

Avec l'association C'KEL PROD

Personne concernée : JAVELLE Simon Trésorier & co-Président (démissionnaire du bureau en novembre 2021) Administrateur

Nature et objet : L'association C'KEL PROD a facturé des frais de coproduction et de repas pour un montant de 7 082.30 € dont 2 249 € facturés le 13.01.2022.

Modalités : La sous-traitance facturée totale est de 7 082.30 €

Montants affectant le résultat : Le montant des charges de l'exercice est de 4 833.30 €.

LOCATION DE SALLE ET DES PRESTATIONS DE CATERING

Avec la société C'KEL PROD

Personne concernée : JAVELLE Simon – Trésorier & co-Président (démissionnaire du bureau en novembre 2021), Administrateur

Nature et objet : La LIMACE a facturé à C'KEL PROD des locations de salle et des prestations de catering.

Modalités : Les produits des prestations de location de salle se sont élevés à 17 025 € et de prestations catering se sont élevés 1 641.23 €.

Reddition de compte

Avec la société C'KEL PROD

Personne concernée : JAVELLE Simon – Trésorier & co-Président (démissionnaire du bureau en novembre 2021), Administrateur

Nature et objet : Des redditions de comptes ont été réalisées entre C'KEL PROD et la LIMACE.

Modalités : Elles concernent des versements de billetterie pour 29 431.30 €.

Frais d'achat de spectacles

Avec la société LE CRI DU CHARBON

Personne concernée : BALHAZARD Cyril - Administrateur

Nature et objet : L'association LE CRI DU CHARBON a facturé des frais de sous-traitance de spectacle à la LIMACE.

Modalités : Elles concernent des frais de sous-traitance pour 3 200 €.

Montants affectant le résultat : Le montant des charges de l'exercice est de 3 200 €

Frais de communication

Avec l'association RADIO DIO

Personne concernée : FAYOLLE Lionel - Administrateur

Nature et objet : L'association RADIO DIO a facturé des frais de communication à la LIMACE.

Modalités : La facturation de frais de communication est de 1 340 €.

Montants affectant le résultat : Le montant des charges de l'exercice est de 1 340 €

Rémunérations

Personne concernée : JAVELLE SIMON, Trésorier & co-Président (démissionnaire du bureau en novembre 2021, Administrateur

Nature et objet : La LIMACE a versé une rémunération à M. JAVELLE Simon au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 pour ses fonctions d'administrateur.

Modalités : Le salaire brut s'élève à 3 704.64 €.

Montants affectant le résultat : Le montant du salaire brut et des charges patronales est au total de 5 334.45 €.

Personne concernée : Clément TERRADE – Co-Président, à compter de février 2021 puis président en novembre 2021, Administrateur

Nature et objet : La LIMACE a versé une rémunération à M. TERRADE Clément au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 pour ses fonctions d'administrateur.

Modalités : Le salaire brut s'élève à 3 693.75 €.

Montants affectant le résultat : Le montant du salaire brut et des charges patronales est au total de 5 318.79 €.

Personne concernée RIVATON David, Secrétaire (démissionnaire du poste en avril 2022), Administrateur

Nature et objet : La LIMACE a versé une rémunération à M. RIVATON David au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 pour ses fonctions d'administrateur.

Modalités : Le salaire brut s'élève à 3 627.66 €.

Montants affectant le résultat : Le montant du salaire brut et des charges patronales est au total de 5 223.62 €.

A SAINT ETIENNE
Le 31 mai 2022

Le commissaire aux comptes
YVES BEGON